

ACCA DE ST BONNET DE CHAVAGNE

RIC Annexe AA : Résumé et complément, saison 2025-2026

Chasse interdite le vendredi, y compris les **VENDREDIS fériés**

OUVERTURE LE DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025 à 7 H

Jours de chasse autorisés du 14 Septembre au 30 Septembre :

Petit gibier, sauf lièvre, gibier de passage : Dimanche, lundi, jeudi et samedi
Ensuite tous les jours à partir du 1er Octobre.

Chevreaux, Sangliers : voir règlement particulier pour ces espèces ; 2 équipes sangliers peuvent chasser en même temps sur le territoire.

Lièvres : ouvert les **dimanches matin uniquement** 5 et 12. Ouvert les 19 et 26 Octobre et le 2 Novembre, **si quota minimum de 50% de jeunes atteint. Le quota saison est de 25 lièvres.**

IMPERATIF : Garder la patte avant DROITE (à partir du coude) et la remettre dans la boîte aux lettres du local chasse dans les 24 h suivant le prélèvement avec votre Nom Prénom, date et lieu du prélèvement sur le document prévu à cet effet.

Ouverture en janvier et février 2026. A compter du lundi 11 Janvier, chasse aux nuisibles uniquement.

Parkings non obligatoires mais recommandés : Liste non exhaustive

Lavoir Monnet	Hangar Giroud	Pont Dumont
Pont de l'Armelle	Champ de May	Lavoir Achard
Bois du Comte	Croix de Fer	Côte de Plan
Croisée Pierrelat	Croisée Cimetière	Marais Suffret
Fonchaude	Carrière Martin	Carrière Hector

Interdit : points dangereux en bords de route, accès aux cultures

Chasse interdite dans les cultures de soja, sorgho, tournesol.

Carte ACCA obligatoire pour toutes actions de chasse (accompagner les chiens, faire les pieds de sangliers)

Cartes Journalières :

De l'ouverture à la fermeture **SAUF les dimanches ouverts au lièvre**

Pénalités administratives : hors tribunaux

Selon infraction : exclusion temporaire, saisonnière voire plus

Pénalités financières : hors tribunaux

Infraction Statuts : 150 €

Infraction RIC : 100 €

Autres infractions : jusqu'à 150 €

Tableau non rendu avant le 15 Mars : **50 €**. Pour les personnes concernées, remettre votre demande de carte "extérieur", date limite 31 mars.

Rappel des fermetures :

Lièvre : dimanche 19 ou 26 Octobre ou 2 Novembre en fonction des quotas à respecter.

Générale : dimanche 11 Janvier 2026.

Le conseil d'administration s'autorise le droit de modifier toute date de fermeture en fonction des tableaux réalisés et autres décisions urgentes.

Veuillez respecter les arrêtés fédéraux et préfectoraux pouvant intervenir en cours de saison.

Lâchés : Tous les membres peuvent participer.

Faisans Vendredi 12 septembre et Cailles

Vendredi 26 Septembre Faisans

Vendredi 10 Octobre Faisans

Vendredi 24 Octobre Faisans

Vendredi 31 Octobre Faisans

Approuvé en AG le 1 06 2025

Le président, Anthony Rolin

Anthony Rolin
